



Divorce à la languedocienne

La décision prise par le COS du Languedoc-Roussillon le 6 septembre dernier, a résonné comme un véritable coup de tonnerre dans le Landerneau des Caisses d'épargne. En refusant la confiance au Président du directoire qui lui avait été imposé par la CNCE et qu'il subissait depuis deux ans, le COS l'a contraint à démissionner. Alors que le groupe Caisse d'épargne marche sur la tête, les Languedociens viennent avec simplicité de rappeler à tous que l'attitude normale est de marcher sur ses deux pieds.

Une loi dévoyée

La Loi spécifie que le COS est l'organe suprême des entreprises régionales et qu'il désigne librement les dirigeants de caisses. Pourtant, quelques d'individus, du haut de leur building parisien, décident unilatéralement qui doit diriger ces entreprises. Jamais en effet les COS de Caisse d'épargne n'ont recherché, identifié, désigné les présidents de directoire. C'est le directoire de la CNCE qui a décidé et imposé qui devait diriger, à travers un véritable dévoiement de la procédure d'agrément. Il n'a même pas fait semblant de donner à tout cela l'apparence d'un fonctionnement normal, en proposant par exemple une sélection de managers pressentis. Un seul nom s'offrait au COS, parmi lequel, si l'on ose dire, il avait le droit de choisir. Aux quelques sociétaires qui s'en sont étonnés, il a été grosso modo répondu que c'était à prendre ou à laisser, et que tout autre nom ne serait même pas présenté pour agrément au conseil de surveillance de la CNCE par les dirigeants nationaux.

N'était-ce pas là un véritable abus de pouvoir de la part des Milhaud, Mettling et consorts qui, normalement, n'ont pas d'autre devoir que de s'assurer « de la compétence et de l'honorabilité » des candidats retenus par les COS locaux ?

Intérêts bigrement croisés

Ainsi, fort justement persuadés qu'ils ne doivent rien à leur COS mais tout au directoire de la Caisse nationale, certains de ces patrons de caisse, siègent au conseil de surveillance de la CNCE. Dès lors, on comprend mieux le petit jeu du « je te tiens tu me tiens par la barbichette », dont l'explosion des salaires des dirigeants du Groupe n'est pas la moindre des conséquences.

Et si tous les COS, à l'image de celui de Languedoc Roussillon, se mettaient à jouer leur rôle, que deviendrait la puissance autocratique du directoire de la CNCE ? Que l'on compte en tous cas sur nos élus dans les COS pour rappeler à chaque occasion, que l'on avance mieux en marchant sur ses deux pieds qu'en marchant sur la tête.

En imaginant le degré d'autonomie de nos barons locaux vis-à-vis du directoire de la CNCE, on comprend mieux comment B. Mettling s'essuie les pieds sur eux, en se constituant son petit réseau de DRH, entièrement à sa dévotion, à qui il donne directement des ordres, sans même prendre la peine d'informer ceux qui sont censés être leurs supérieurs hiérarchiques.

Coup d'arrêt à la parodie ?

C'est à cette parodie que la décision du COS de Languedoc Roussillon a peut être donné un coup d'arrêt. Ce COS a tout simplement joué son rôle. Il s'est souvenu qu'il avait une responsabilité juridique. Il a dit que le Président de directoire, que lui avait imposé la Caisse nationale, ne lui convenait pas, qu'il ne le trouvait pas compétent, et il l'a envoyé à une retraite paisible.

Qu'on se rassure pour Georges Cara, sa sortie est honorable. Il a 61 ans et percevra certainement une retraite bien supérieure à celle de la plupart des actuels salariés du Groupe, sans compter la fameuse valisette d'aide au départ des membres de directoire...

Sentant le danger que constitue pour ses petites combines ce type de comportement, le directoire de la CNCE s'est répandu en communiqués de presse, messages et éloges dithyrambiques de feu le président du directoire de la Caisse d'épargne de Languedoc Roussillon. La vérité est que si la CELR a de bons résultats, c'est plus grâce au dynamisme de son personnel et de son encadrement qu'à un patron dont la principale qualité semblait n'être ni la clarté, ni la cohérence, ni le sens de la communication et encore moins celui du dialogue social. On peut comprendre la *panique*, de la CNCE : le roi est soudain nu.

Le secrétariat national

Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

Secrétariat Général Caisse d'Épargne : CE Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 ☎ 02.47.73.34.20 - www.syndicat-unifie.net

